

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1093^e séance, tenue le mardi 6 juin 2017,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Michèle Brochu, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Réjean Hébert, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse les étudiants : Mme Jessica Bérard, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Denis Sylvain, M. Nicolas St-Onge; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1093-6.1, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1093-6.2, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études et M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé; pour la délibération CE-1093-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. François Cavayas, directeur intérimaire du Département de géographie; pour la délibération CE-1093-7.2, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la formation continue; pour la délibération CE-1093-8.1, de la Faculté de l'aménagement : Mme Anne Marchand, vice-doyenne à la recherche; pour la délibération CE-1093-8.2, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, vice-doyenne (désignée) aux études de premier cycle et aux stratégies numériques

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; des membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Louise Demers, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Composition de la Commission des études

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M. Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences; M. Réjean Hébert, doyen de l'École de santé publique; M. Tony Leroux, membre nommé par l'Assemblée universitaire.

CE-1093-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1092^e séance tenue le 16 mai 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Règlement des études de premier cycle : article 17 — Mesures transitoires
 - Rapport du comité *ad hoc*
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine — Direction
École de santé publique — Direction
 - Création d'un programme de Maîtrise en recherche clinique appliquée

- 6.2 École de santé publique — Direction
 - Création d'un Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé
- 6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie
 - Modification au programme de Maîtrise en géographie (2-155-1-1)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3)
 - Modification au Microprogramme en géomatique et analyse spatiale (2-157-6-0)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un programme de Certificat en leadership pour militaires (1-068-5-0)
 - 7.2 Faculté des sciences infirmières
 - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2 et 1-630-1-9)
 - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes — Plans d'action
 - 8.1 Faculté de l'aménagement
 - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en aménagement, option Design et complexité
 - 8.2 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes en anthropologie
9. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement—CIEE
 - Rapport des activités du CIEE — 2015-2017
10. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

CE-1093-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1092^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1092^e séance tenue le 16 mai 2017, tel que présenté.

CE-1093-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Se référant à une intervention présentée lors de la dernière séance (page 11 du procès-verbal), la présidente, Mme Louise Béliveau, mentionne qu'à la suite d'une première vérification, l'usage du terme « implantation » dans les éléments d'information technique relatifs aux modifications de programmes, a été maintenu. S'il y a lieu, une vérification sera effectuée auprès du Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie.

CE-1093-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention des membres de la Commission.

CE-1093-5 Règlement des études de premier cycle : article 17—Mesures transitoires
– Rapport du comité *ad hoc*
2017-A0033-1093-480

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que la présentation du rapport du comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle avait été reportée afin de permettre au comité de traiter tous les dossiers qui avaient été déposés. Le comité a complété ce travail. Mme Béliveau invite la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, qui a présidé le comité *ad hoc*, à présenter ce rapport.

Se reportant au document 2017-A0033-1093-480, Mme Normandeau rappelle le contexte qui a donné lieu à la mise en place du comité *ad hoc*, et le mandat qui lui avait été confié, de procéder à l'analyse des dossiers étudiants pour lesquels l'application des mesures transitoires liées à la refonte de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle aurait pu occasionner des inconvénients, et de fournir, pour chacun de ces dossiers, une recommandation finale quant à la possibilité d'octroyer un grade par cumul. Dans ce cadre, la Commission avait invité le comité à exercer son mandat dans un esprit d'équité et de souplesse (1082^e séance du 19 avril 2016). Le comité s'est réuni à neuf reprises, et ses travaux ont porté sur 56 dossiers soumis à son attention par la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de l'éducation permanente et le Bureau de l'ombudsman. Le Comité a également accepté d'analyser des dossiers soumis par l'ombudsman de l'Université après la date de fin des mesures transitoires. Au terme de l'analyse effectuée, 29 dossiers (soit une proportion de 52 % du nombre total de dossiers soumis) ont fait l'objet d'une recommandation d'octroi de baccalauréat; le détail des résultats est décrit à la page 2 du rapport. Les candidats dont le dossier n'a pas donné lieu à une recommandation d'octroi de grade pourront recevoir une attestation, dans la mesure où ils auront complété 90 crédits; cette modalité pourra être appliquée pour les dossiers qui ne présentent pas toutes les composantes énoncées à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle.

En réponse à des questions présentées, il est précisé que les étudiants dont le dossier a été étudié dans le cadre des travaux du comité et qui avaient complété 90 crédits, recevront une attestation. Pour les étudiants dont le dossier apparaissait incomplet, une attestation pourra être émise à la suite de la présentation des pièces justificatives manquantes. Parmi les motifs et critères ayant justifié une réponse favorable quant à l'octroi du grade, on mentionne le fait d'avoir complété 60 crédits avant la date du 1^{er} janvier 2015 (le comité a accepté 57 crédits complétés), le fait d'avoir été inscrit en décembre 2014 (le comité a accepté de considérer les inscriptions au trimestre d'hiver 2015), et le fait de répondre au critère d'avoir complété la dernière composante de programme au trimestre d'automne 2016 (le comité a accepté qu'un cours manquant puisse être complété au trimestre d'hiver 2017).

La présidente remercie le comité pour le travail réalisé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, conformément au document 2017-A0033-1093-480.

CE-1093-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, et le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présentent le projet inscrit au point 6.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études de l'École de santé publique.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert présente le projet inscrit au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, et M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, présente les projets inscrits au point 6.3; pour cette présentation, la Commission reçoit M. François Cavayas, directeur intérimaire du Département de géographie.

CE-1093-6.1 Faculté de médecine — Direction
École de santé publique — Direction
– Création d'un programme de Maîtrise en recherche clinique appliquée
2017-A0033-1093-472

Le programme de Maîtrise en recherche clinique appliquée sera créé à partir de l'option *Recherche clinique*, offerte dans le cadre du programme de Maîtrise en sciences biomédicales. Recevant environ 45 étudiants par année, cette option deviendrait un programme indépendant, recevant, de ce fait, une meilleure visibilité, et permettant un recrutement accru auprès des étudiants en médecine et des médecins résidents, ainsi qu'auprès d'autres professionnels de la santé œuvrant dans le réseau de la santé (dentistes, pharmaciens, infirmières, agents de recherche, etc.), intéressés par une formation en recherche clinique moderne. Dans cette perspective, le nouveau programme proposé veut augmenter la qualité de la formation en recherche clinique appliquée, et, ainsi, mieux répondre aux besoins de formation des professionnels de la santé ayant complété une formation méthodologique en recherche clinique. La structure du programme comporte 45 crédits de cours obligatoires (dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), et 9 crédits de cours à option. Un nouveau cours est créé pour le programme (MMD 6800, pour le mémoire, comportant 21 crédits), dont l'implantation est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1093-472.

Le programme de Maîtrise en recherche clinique appliquée constituera un programme offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École de santé publique. La gestion du programme relèvera de la Faculté de médecine, laquelle gère actuellement l'option correspondante du programme de Maîtrise en sciences biomédicales. Cette option sera maintenue, jusqu'à ce que le Ministère autorise l'implantation du nouveau programme.

La Commission félicite la Faculté de médecine et l'École de santé publique pour la qualité de leur collaboration dans la préparation de ce projet de programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Maîtrise en recherche clinique appliquée, à la Faculté de médecine (Direction) et à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2017-A0033-1093-472.

CE-1093-6.2 École de santé publique — Direction
– Création d'un Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé
2017-A0033-1093-473

La création du Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé se pose dans un contexte de développement de compétences complémentaires, s'adressant exclusivement à des candidats ou à des diplômés d'un programme de Ph.D. dans le domaine de la santé et se destinant

à une carrière non académique. Ce Microprogramme sera offert dans le cadre d'un projet conjoint établi entre l'Alliance canadienne pour la recherche sur les services et les politiques de santé—ACRSPS, l'École de santé publique—ESPUM et l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux—INESSS, subventionné par les Instituts de recherche en santé au Canada—IRSC. Le Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option, et donne lieu à la création d'un cours (SPU 7550, séminaire de 3 crédits). L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1093-473.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur la justification de la durée du délai de prescription pour l'obtention de la Maîtrise (règlement pédagogique du programme).

En réponse aux questions et interventions présentées, des précisions portent sur les sujets suivants. Les candidats inscrits à un programme de Doctorat doivent avoir réussi l'examen de synthèse afin de pouvoir s'inscrire au Microprogramme. Le Microprogramme présentant une qualité interdisciplinaire, et plusieurs disciplines, autres que des disciplines de la santé, pouvant être interpellées par la problématique du leadership appliqué à la santé, le cadre de cheminement du programme vise toutefois un suivi par cohortes, mais permet la possibilité de suivre des cours en ligne pour les étudiants qui n'auraient pas complété les cours de base en santé publique. Par ailleurs, l'établissement du Microprogramme se pose dans une perspective de formation de la relève, considérant les besoins importants qui seront à combler dans les prochaines années. Des discussions antérieures étant évoquées sur les demandes de Facultés à ouvrir ces types de formation à des étudiants d'autres disciplines, des exemples sont présentés sur les démarches effectuées en ce sens par l'École de santé publique au cours des dernières années, et sur les mesures mises en place progressivement afin de répondre à ces préoccupations, dont l'École a tenu compte. Des démarches semblables ont également été effectuées avec l'École HEC Montréal, par exemple.

Relativement à cette dernière préoccupation, le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, souhaite que soit souligné que le fait d'approuver le projet de Microprogramme ne signifie pas que la capacité de développer de telles offres de formation dans ces domaines et thématiques ne sera considérée que pour l'École de santé publique, mais également pour d'autres Facultés de l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé, à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2017-A0033-1093-473.

- CE-1093-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie
- Modification au programme de Maîtrise en géographie (2-155-1-1)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3)
 - Modification au Microprogramme en géomatique et analyse spatiale (2-157-6-0)
- 2017-A0033-1093-474, 475 et 476

La modification au programme de Maîtrise en géographie porte principalement sur la structure du programme, par le retrait de la modalité du travail dirigé, ne conservant que la modalité avec stage. Aussi, les blocs relatifs à la modalité avec stages sont modifiés, afin que ceux-ci soient plus représentatifs des sous-disciplines du domaine d'études. Ainsi, cinq nouveaux cours de sigle GEO sont créés. Le programme comporte 45 crédits, répartis de façon différente selon les modalités suivies. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1093-474.

La modification au programme de DESS en géographie appliquée en environnement porte principalement sur la structure du programme, par des ajustements découlant de la modification au programme de Maîtrise. Le projet propose également la modification du titre du programme, pour *DESS en géographie et études environnementales*, plus représentatif des caractéristiques et objectifs de

formation. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1093-475.

La modification au Microprogramme en géomatique et analyse spatiale porte principalement sur la structure, réaménagée de manière à faciliter le cheminement, à favoriser une formation plus adéquate, et à assurer un meilleur suivi des étudiants, notamment, en permettant aux étudiants inscrits à temps plein de compléter le programme en un trimestre. La modification permettra également d'améliorer la capacité d'accueil du programme. Le Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon de 9 à 12 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1093-476.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités mises en place pour le suivi du cheminement des étudiants, entre autres, par l'adaptation de l'offre de cours, par l'accessibilité à un plus grand nombre de cours, et par une plus grande ouverture disciplinaire.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale que le projet de modification répond adéquatement aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation des programmes, notamment, sur la révision de l'offre de cours aux cycles supérieurs, et sur la définition de débouchés professionnels et de liens vers le marché de l'emploi.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en géographie (2-155-1-1); la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3) [comportant la modification du titre du programme pour *DESS en géographie et études environnementales*]; et la modification au Microprogramme en géomatique et analyse spatiale (2-157-6-0), au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2017-A0033-1093-474, 2017-A0033-1093-475 et 2017-A0033-1093-476.

CE-1093-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 7.1.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Ducharme, présente les projets inscrits au point 7.2; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la formation continue.

CE-1093-7.1 Faculté de l'éducation permanente – Création d'un programme de Certificat en leadership pour militaires (1-068-5-0) 2017-A0033-1093-477,477.1

Le programme de Certificat en leadership pour militaires répond à une demande des Forces armées canadiennes—FAC, en vue de la définition d'une offre de formation continue créditée s'adressant exclusivement aux réservistes des FAC, dans la perspective d'établir, pour ceux-ci, des liens entre le monde civil et le monde militaire, et de pérenniser l'engagement du réserviste. Le programme sera ainsi offert dans le cadre d'un partenariat formel entre l'Université et les Forces armées canadiennes (par un protocole d'entente). Les contenus de formation ont été définis en fonction de six thématiques, identifiées à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des réservistes visés (sur un nombre de

4 400 réservistes, 800 ont répondu à la consultation), soit les thématiques *Travail d'équipe, Innovation, Gestion de projet, Gestion du changement, Communication, Négociation et médiation*. Les objectifs de formation ont été fondés sur des composantes du *Projet pilote civilo-militaire en matière de leadership* (Forces armées canadiennes, juillet 2013), visant, notamment, l'acquisition de compétences en leadership et d'aptitudes adaptées à une perspective de renforcement des liens entre les domaines militaire, civil et universitaire, et favorisant une réflexion sur l'exercice du leadership, tant en regard du milieu des réservistes que de la communauté. Constituée de cours déjà existants, la structure du programme (30 crédits) comporte trois blocs de cours, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires (bloc 70A), de 12 à 15 crédits de cours à option (bloc 70B—*Problématiques et pratiques reliées*), et de 0 à 3 crédits de cours au choix (bloc 70C—*Formation complémentaire*). Il a été vérifié que les cours provenant d'autres Facultés étaient accessibles et ne comportaient pas de préalables. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017--0033-1093-477.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les contenus de formation recherchés, notamment, en ce que l'on ne souhaitait pas un apprentissage de ces contenus selon un contexte militaire, et sur les modalités d'accessibilité aux cours (plusieurs cours sont des cours d'introduction). On prend note de certains cours offerts par la Faculté de droit qui pourraient être intégrés à la structure du programme, dans l'éventualité où l'on souhaitera que de tels contenus soient ajoutés au programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en leadership pour militaires (1-068-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2017--0033-1093-477.

CE-1093-7.2 Faculté des sciences infirmières

- Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2 et 1-630-1-9)
 - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)
-
- 2017-A0033-1093-478, 478.1 et 479

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation intégrée DEC-Bac (offerts au campus principal et au campus Laval) porte principalement sur le remaniement de la première année du programme (soit la première année universitaire des finissantes du Cégep). Le projet de modification propose une mise à jour visant la bonification de l'approche par compétences, en lien avec l'approfondissement, depuis 2015, du référentiel des huit compétences identifiées (par l'ajout d'indicateurs d'atteinte des niveaux attendus pour chacune des compétences, à chaque année du programme), et visant l'intégration de connaissances et d'apprentissages sur des contenus liés à l'évolution de la recherche en sciences infirmières, ainsi qu'en sciences humaines et sociales et en sciences de la santé (notamment, des contenus de formation sur les interventions de soins auprès des personnes, familles et communautés, ou sur les thématiques des soins de première ligne, de l'approche spécifique des personnes âgées, et de la gestion des équipes de soins). La modification vise également une meilleure intégration des contenus théoriques et pratiques, la bonification des apprentissages liés aux fondements disciplinaires en sciences infirmières (théories du soin, concepts centraux de la discipline, écoles de pensée, approche humaniste), appliquée selon une perspective de rigueur scientifique (initiation à la démarche scientifique; lecture compréhensive des écrits scientifiques; apprentissage de l'utilisation de résultats probants et de savoirs pertinents), par l'intégration de celle-ci aux apprentissages en pratique clinique et en pratique professionnelle. Ces nouvelles composantes déterminent des ajouts ou des modulations aux méthodes, approches et stratégies pédagogiques, adaptées en conséquence, ou enrichies par de nouvelles formules (combinaisons de cours, ou combinaisons de cours et de stages; implantation du portfolio électronique *Mahara* —outils de réflexion intégré à la plateforme StudiUM).

La structure du programme reste de 103 crédits. Le premier trimestre spécifique à la cohorte DEC-Bac sera de 15 crédits; à partir du deuxième trimestre, et jusqu'à la fin du programme, cette

cohorte partagera les cours avec le programme de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (les deuxième, troisième et quatrième trimestres totalisant la balance des crédits, incluant 15 crédits de stages cliniques, répartis en trois stages). Considérant qu'un nombre de plus en plus réduit d'infirmières s'inscrivant dans le programme a terminé le DEC avant l'année 2003, le cheminement B—*infirmière en exercice* est retiré (les quelques étudiantes possédant une ancienneté de plus de 13 ans en pratique clinique seront considérées en situation de reconnaissance d'acquis et exemptées de la première année). Le programme ne sera donc plus structuré selon deux cheminements (Cheminement A—DEC-Bac et Cheminement B—*infirmière en exercice*), et maintiendra le segment 80, comportant trois orientations (orientation Clinique; orientation Cheminement international; orientation Cheminement *Honor*). Des modifications afférentes sont apportées à la structure et à la répartition des contenus et des étapes de formation du programme (dont : l'ajout de deux cours et d'un stage en soins de première ligne; l'ajout de cours sur la santé et le vieillissement des personnes, et sur le leadership clinique [développement de capacités pour la gestion d'équipes de soins infirmiers dans les milieux cliniques et communautaires]; le remplacement de cinq cours de 1 crédit chacun, *Intégration des apprentissages*, par l'insertion de stratégies intégratrices d'évaluation (SIE) à travers les cours du programme; l'ajout d'activités de pratique réflexive, en lien avec l'implantation du portfolio électronique). Le programme modifié répond aux critères de l'Agrément de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières—ACÉSI. La modification se pose également en concordance avec la modification au programme de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale, amorcée en 2017. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reporte au document 2017-A0033-1093-478.

En lien avec la mise à jour du programme, les modalités et stratégies (examens, travaux, laboratoires, stages) relatives aux évaluations certificatives par cours ont été revues au cours des dernières années, et comportent maintenant des grilles d'évaluation tenant compte de critères et de mesures de notation fondés sur le référentiel de compétences. Dans un premier temps, le projet étudié à la Sous-commission du premier cycle présentait ces modalités d'évaluation dans la perspective de proposer de remplacer le régime de promotion par année par un régime de promotion par cours. Après vérification, et discussion avec la Faculté, celle-ci a convenu de maintenir le régime actuel de la promotion par année.

Une question porte sur les modalités de l'article 13.4 des dispositions réglementaires, sur les modalités de reprise à la suite d'un échec à un cours, à savoir si le cheminement sera interrompu, dans l'attente de reprendre le cours au trimestre suivant. On explique que non, car il sera possible de faire un examen de reprise. Dans le cas d'échec à un stage, le stage sera repris lorsqu'il sera à nouveau disponible.

Sur la description du cours SOI 2113, on prend note de vérifier la possibilité de remplacer le terme « advocacy ».

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (offerts au campus principal et au campus Laval) propose des ajustements visant à assurer une meilleure cohérence entre les cours et les stages. Dans la première année du programme, le stage SOI 1703 (3 crédits) est aboli, ne correspondant plus avec les apprentissages théoriques couverts durant le premier trimestre. Le cours SOI 1604B (4 crédits) est également aboli. Six des crédits ainsi abolis seront utilisés pour la création de deux cours de 3 crédits chacun (SOI 1613 et SOI 1813). Le stage en périnatalité SOI 2743 est retiré (sigle aboli); des 3 crédits abolis, 1 crédit sera ajouté au cours de périnatalité (SOI 2904, passant à 5 crédits), et le cours comportera des activités pédagogiques de simulation et de simulation HD, et 2 crédits seront ajoutés au cours de stage SOI 2773 (passant à 5 crédits), permettant de prolonger la durée de ce stage. Également, pour des raisons logistiques liées à l'évaluation d'un cours qui ne pourrait être complété qu'au trimestre d'été, ne permettant pas de commencer les activités d'externat, le cours SOI 1626 (6 crédits) est réactivé (il avait été envisagé de le remplacer par deux cours de 3 crédits chacun). Des ajustements afférents sont apportés à la répartition des crédits dans la structure de programme. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1093-479.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des sciences infirmières :

- la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2; 1-630-1-9) — comportant l'abolition des Cheminements A et B (remplacement des segments 01, 02 et 03 du tronc commun par trois blocs de cours), conformément au document 2017-A0033-1093-478;
- la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières—formation initiale (1-630-1-1; 1-630-1-8), conformément au document 2017-A0033-1093-479.

CE-1093-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES—PLANS D'ACTION

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, rappelle que les plans d'action facultaires, donnant suite aux recommandations issues des processus d'évaluation des programmes ainsi que des rapports synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, sont déposés à la Commission des études pour information.

CE-1093-8.1 Faculté de l'aménagement

- Plan d'action pour le programme de Maîtrise en aménagement, option Design et complexité
2017-A0033-1093-484, 484.1

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, présente le plan d'action de la Faculté pour le programme de Maîtrise en aménagement, option Design et complexité. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Anne Marchand, vice-doyenne à la recherche de la Faculté de l'aménagement. Le plan d'action pour le programme mentionné présente une synthèse du processus d'évaluation et de ses différentes étapes, ainsi qu'une synthèse des recommandations qui en ont découlé. Le document identifie les principales forces du programme, ainsi que les aspects à améliorer, en regard des recommandations et de l'application des mesures et stratégies à appliquer, et lesquelles portent, principalement, sur : le renforcement de l'identité du programme; l'amélioration de modalités de communication interne; la mise en place d'une stratégie de recrutement visant des cohortes diversifiées; la mobilisation des ressources de proximité; la situation de la formation dans les réalités de terrain; la promotion et la valorisation des études supérieures en design; le développement de partenariats, dans une perspective d'enrichissement de la formation et d'appui à l'employabilité; l'interaction de l'enseignement avec les activités des groupes de recherche; la diversification des productions de recherche. La présentation reporte au document 2017-A0033-1093-484; le document 2017-A0033-1093-484.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la mise en place de modalités permettant de mieux distinguer les cheminements de formation, afin de mieux définir le cheminement recherche-crédation, et sur le fait que l'avis du CAEP sur le resserrement des conditions d'admission sera pris en compte, notamment, dans la perspective de favoriser la réussite étudiante.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour le programme de Maîtrise en aménagement, option Design et complexité, de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2017-A0033-1093-484.

CE-1093-8.2 Faculté des arts et des sciences
– Plan d'action pour les programmes en anthropologie

2017-A0033-1093-485, 485.1

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, présente le plan d'action de la Faculté pour les programmes en anthropologie. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Sophie Parent, vice-doyenne (désignée) aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences. Le plan d'action mentionné concerne les programmes de Baccalauréat spécialisé, de Maîtrise et de Doctorat en anthropologie. À partir des forces identifiées ainsi que des aspects à améliorer pour ces programmes, le plan d'action identifie les actions en cours ou à réaliser, en regard des recommandations formulées, et portant sur les éléments suivants : révision du programme de premier cycle, notamment, en regard de la formation en méthodologie, de l'harmonisation des contenus et de la définition de cheminements types; définition de mesures permettant de concrétiser et d'optimiser l'offre de cours (en lien avec la disponibilité réelle des cours et la définition de cheminements); définition de mesures de soutien aux étudiants de premier cycle afin de favoriser l'accroissement du taux de diplomation; définition de mesures de soutien et d'encadrement aux cycles supérieurs, en vue de réduire la durée des études; bonification de la présentation des perspectives d'avenir (débouchés, emplois) sur lesquelles ouvrent les différents programmes. La présentation reporte au document 2017-A0033-1093-485; le document 2017-A0033-1093-485.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes.

Mme Parent souligne le travail réalisé par Mmes Tania Saba et Christine Rothmayr Allison dans la préparation du plan d'action.

Mme Claude Mailhot mentionne que les indicateurs utilisés dans le document apparaissent clairs et mesurables.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour les programmes en anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1093-485.

CE-1093-9 COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT — CIEE
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CIEE — 2015-2017

2017-A0033-1093-481

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, à présenter le rapport des activités de ce comité pour les années 2015-2017.

Le rapport mentionné rappelle le mandat du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, sa composition, ainsi que les objectifs et les étapes du processus d'évaluation de l'enseignement (pages 1 à 3). La liste des activités du Comité pour la période 2015-2017, détaillées dans le rapport, montre que celles-ci ont porté sur les sujets suivants : l'adaptation des questionnaires d'évaluation de l'enseignement selon les formats d'enseignement (page 3); la recherche d'une solution technologique pour améliorer la capacité d'effectuer l'évaluation en ligne (pages 3, 4); les modalités de suivi de l'évaluation de l'enseignement à chaque trimestre (pages 5 à 8, incluant des tableaux sur les actions réalisées et sur les taux de participation par cycle et par modalité d'évaluation, ainsi que par faculté et par mode d'évaluation); les modalités de la campagne de sensibilisation des étudiants, des enseignants et des répondants dans les unités (pages 7, 8). Pour la période 2017-2018, les activités du Comité ont porté sur des activités de sensibilisation, sur des modalités d'amélioration continue de la procédure d'évaluation de l'enseignement, et sur des dossiers stratégiques, incluant la place de l'évaluation de l'enseignement, telle qu'elle est pratiquée actuellement, parmi l'ensemble des outils à valoriser pour soutenir une démarche de développement professionnel continu, et la supervision des développements technologiques et méthodologiques en matière d'évaluation de l'enseignement en tenant compte des meilleures pratiques et de leur évolution (pages 8, 9). La conclusion du rapport invite à adopter une

approche avant-gardiste de la gestion de l'évaluation de l'enseignement, afin d'assurer un soutien efficace aux enseignants, et une meilleure expérience d'apprentissage aux étudiants (page 10). La présentation reporte au document 2017-A0033-1093-481.

Une intervention porte sur le fait que les étudiants ont perçu favorablement la collaboration qui a eu cours dans le cadre des activités de sensibilisation, et se sont dits intéressés à la poursuivre.

Des préoccupations sont présentées sur les divers enjeux liés aux modalités et technologies numériques (problématique de la participation aux évaluations en classe; diversité des échantillonnages de répondants aux évaluations en ligne; modalités d'évaluation en ligne hors institution, plus subjectives; etc.), et sur les périodes identifiées pour procéder aux évaluations. Mme Normandeau précise que le Comité reste attentif à ces enjeux, qu'il prévoit examiner davantage au cours de la prochaine année. Elle signale, entre autres, la problématique de l'harmonisation des périodes d'évaluation entre les unités, ainsi que des observations sur la participation des étudiants aux évaluations en classe (par exemple, on invite à inclure, dans le plan de cours, l'information sur les périodes d'évaluation et sur des éléments de sensibilisation quant à l'utilité de cette démarche). Des éléments de sensibilisation peuvent également porter sur la valorisation d'un processus d'évaluation qui est institutionnel et encadré, comparativement à un processus externe, plus informel et subjectif.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale la possibilité de collaborer avec les Services de soutien à l'enseignement dans le cadre des processus d'évaluation (évaluation des programmes, évaluation de l'enseignement), par exemple, par la production de données agglomérées, d'enquêtes auprès des étudiants ou des diplômés, etc.

La Commission remercie Mme Normandeau pour sa présentation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport des activités du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement—2015-2017, conformément au document 2017-A0033-1093-481.

- CE-1093-10 Comité de nominations de la Commission des études
- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
-
- 2017-A0033-1093-482 et 2017-A0033-1093-483

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, qui préside le Comité des nominations de la Commission des études, pour la présentation des recommandations du Comité, en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission. Les recommandations sont consignées aux documents 2017-A0033-1093-482 et 2017-A0033-1093-483.

Une remarque porte sur le fait que la composition de la Sous-commission du premier cycle ne comporte pas un poste réservé à un chargé de cours, alors qu'un tel poste existe pour d'autres comités. La présidente invite la Commission à considérer la question signalée, dans l'éventualité de la porter à l'attention de son comité des nominations.

La Commission convient des recommandations du Comité, et procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

À la Sous-commission du premier cycle

- M^{me} Manon Guité (professeure titulaire, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté de l'aménagement), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M^{me} Muriel Di Battista, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018 ;

Au Conseil des études de premier cycle

- M. Stéphane Ouellet (professeur agrégé au Département d'obstétrique et gynécologie de la Faculté de médecine), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M^{me} Ema Ferreira (professeure titulaire de clinique, vice-doyenne aux études de la Faculté de pharmacie), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M. Denis Sylvain, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018 ;

À la Sous-commission des études supérieures :

- M. Stéphane Rousseau (professeur titulaire, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté de droit), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M^{me} Marie-Ève Mathieu (professeure agrégée au Département de kinésiologie), pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M. Christian Pellerin (professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- M^{me} Annie Rochette (professeure agrégée à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M. Louis-Philippe Marsolais (professeur adjoint à la Faculté de musique), comme membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2019,
- M. Denis Sylvain, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018.

CE-1093-11 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1093-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 19 septembre 2017, à 14 heures.

CE-1093-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 10.

Adopté tel que corrigé, à l'unanimité le 17 octobre 2017 – délibération CE-1094-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot